

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE567

présenté par  
M. Nogal, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« 1° du présent III »

les mots :

« premier alinéa du II du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : le décret auquel il est fait référence est celui qui est mentionné au II de l'article.